



## Problème sur succession

-----  
Par natang

ma mère a perdu mon beau père en mai 2013, il était marié au dernier des deux vivants, il avait 3 enfants d'un précédent mariage.

mon beau père a hérité de sa mère en 2004 d'un montant d'environ 70.000 €, il a placé une partie de cette somme (45000 €) sur un contrat d'assurance vie (bénéficiaire en cas de décès - ma mère). il avait également une maison qui a été estimée à 260.000€ sur la déclaration de succession.

ma mère a opté pour le quart de propriété et le 3/4 en usufruit.

les enfants contestent la déclaration de succession car ils veulent que le notaire réintègre les 70.000 euros de l'héritage reçu de leur grand-mère.

ont-ils le droit de réclamer cette somme alors que mon beau père a dépensé une partie de la somme qu'il a reçu de cet héritage soit 25.000 € (améliorant son train de vie) sur 9ans ce qui fait environ 2700 €uros p/an !!! et de réclamer le montant placé en assurance vie alors que ma mère en a été bénéficiaire ???

ma mère leur a proposé de racheter (la maison) part estimée à ce jour à 43.000 € chacun soit une proposition total de 130.000 € pour sortir de cette succession

ils refusent et réclament les 260.000 € (estimation de la maison) et 70.000 € (héritage de leur grand mère décédée en 2004)

que peut-elle faire ?

vous remerciant de votre réponse et restant à votre disposition si mes explications n'ont pas été assez claires.

cordialement